
Assemblée des États parties à la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction

3 septembre 2012
Français
Original: anglais

Douzième Assemblée

Genève, 3-7 décembre 2012

Point 4 de l'ordre du jour provisoire

Adoption de l'ordre du jour

Ordre du jour provisoire

Présenté par le Président désigné

1. Ouverture officielle de l'Assemblée.
2. Élection du Président.
3. Cérémonie d'ouverture de la douzième Assemblée avec brefs messages de la Campagne internationale pour l'interdiction des mines terrestres et de M^{me} Jody Williams, colauréats du prix Nobel de la paix, du Président du Comité international de la Croix-Rouge, du Président du Conseil de fondation du Centre international de déminage humanitaire de Genève et du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies.
4. Adoption de l'ordre du jour.
5. Élection des Vice-Présidents de l'Assemblée et d'autres membres du Bureau.
6. Confirmation de la désignation du Secrétaire général de l'Assemblée.
7. Organisation des travaux.
8. Échange de vues général¹.
9. Demandes de prolongation présentées en application de l'article 5 et processus de demande de prolongation:
 - a) Présentation informelle des demandes présentées en application de l'article 5 et de l'analyse qui en a été faite;
 - b) Réflexion sur le processus concernant les demandes de prolongation des délais prescrits à l'article 5.

* Nouveau tirage pour raisons techniques le 27 novembre 2012.

¹ Compte tenu du volume de travail à réaliser à la douzième Assemblée des États parties, les délégations souhaiteront peut-être présenter leurs déclarations par écrit plutôt que verbalement. De plus, elles sont encouragées à donner des informations actualisées ou faire part de leurs vues sur les activités menées au titre des éléments thématiques relevant du point 10.

10. Examen de l'état et du fonctionnement d'ensemble de la Convention:
 - a) Assistance aux victimes;
 - b) Nettoyage des zones minées:
 - i) Communication d'informations actualisées sur la mise en œuvre de l'article 5 à l'échelon national;
 - ii) Élaboration d'une «procédure rationnelle» applicable aux zones minées découvertes après expiration du délai initial ou du nouveau délai obtenu pour la mise en œuvre de l'article 5;
 - c) Destruction des stocks de mines antipersonnel;
 - d) Universalisation de la Convention;
 - e) Appui à la mise en œuvre:
 - i) Rapport sur les activités, le fonctionnement et le financement de l'Unité d'appui à l'application et présentation d'un plan de travail et d'un budget pour les activités de l'Unité en 2013;
 - ii) Questions relatives au programme de travail intersessions;
 - iii) Questions relatives aux Assemblées des États parties;
 - iv) Autres questions relatives à l'appui à la mise en œuvre;
 - f) Coopération et assistance;
 - g) Transparence et échange d'informations;
 - h) Prévention et répression des activités interdites et facilitation du respect des dispositions.
 11. Examen des demandes présentées en application de l'article 5.
 12. Examen des questions que soulèvent les rapports présentés en application de l'article 7 ou qui se posent dans le contexte de ces rapports.
 13. Examen des demandes présentées en application de l'article 8.
 14. Dates, durée et lieu de la treizième Assemblée des États parties, et questions relatives aux préparatifs de celle-ci.
 15. Questions diverses.
 16. Examen et adoption du document final.
 18. Clôture de la douzième Assemblée des États parties.
-